

## Mission : élaboration du Plan de Paysage des Côtes de Meuse

### Compte-rendu N°2 du comité technique agriculture du 27 Juin 2014

#### Intervenants et partenaires du plan de paysage

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Maîtrise d'ouvrage	<b>Codecom Côtes de Meuse-Woëvre</b> 24 rue Raymond Poincaré 55 210 Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Sylvain DENOYELLE, Président de la Codecom Côtes de Meuse-Woëvre	Std : 03.29.90.00.60 Fax : 03.29.90.00.61  <a href="mailto:jeanpaulgrunblatt@orange.fr">jeanpaulgrunblatt@orange.fr</a>	X	X
		Jean-Paul GRUNBLATT, Vice-Président en charge du plan de paysage	Tél. C.J. : 03.29.90.00.63 <a href="mailto:developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr">developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr</a>	X	X
		Coralie JOURDIER, Agent de développement		X	X
Maîtrise d'ouvrage associée	<b>Codecom Canton de Fresnes-en-Woëvre</b> 5 Rue du Château 55160 Fresnes-en-Woëvre	Laurent JOYEUX, Président de la Codecom de Fresnes	Std : 03.29.87.31.29 <a href="mailto:president@codecomfresnes.com">president@codecomfresnes.com</a>	X	X
		Michel DEMOYEN, Vice-Président au développement local		X	X
		Danielle LEPRINCE, Responsable de commission développement (Présidente de l'Ecomusée d'Hannonville)	<a href="mailto:leprincefa@wanadoo.fr">leprincefa@wanadoo.fr</a>	X	X
Equipe de prestataires	<b>Amplitude Paysage (mandataire)</b> 26 rue Bel Air 54130 SAINT-MAX	Sébastien HARDY, Directeur d'études	Tél. : 03.83.33.91.84 Mobil. SH : 06.10.21.56.92 <a href="mailto:sebastien.hardy@amplitude-paysage.com">sebastien.hardy@amplitude-paysage.com</a>	X	X
		Jennifer CASINI Chargée d'études	<a href="mailto:jennifer.casini@amplitude-paysage.com">jennifer.casini@amplitude-paysage.com</a>	X	X
		<b>Agro écologue Consulting Karim Riman</b> 78 Mas de La Cigalière ZA de la Cigalière 84250 Le THOR - FRANCE	Karim RIMAN Consultant en agro-écologie	Tél. : 04.90.21.40.44 Fax : 04.90.21.40.41 Mobil. KR : 06.07.96.30.07 <a href="mailto:karim.riman@free.fr">karim.riman@free.fr</a>	
<b>RCT – Initiatives Durables</b> 1 rue Lénine (7 Allée de la Seine) 94200 Ivry-sur-Seine	Julie DUMONT Directrice de mission Consultante Concertation	Tél. JD : 01.45.15.89.68 Mobil. JD : 06 68 97 10 81 <a href="mailto:j.dumont@rct-territoires.com">j.dumont@rct-territoires.com</a>		X	
	Delphine COLLET Consultante Animation	Tél. DC : 01.45.15.89.24 Fax : 01.45.15.89.29 Mobil. DC : 06.71.41.97.83 <a href="mailto:d.collet@rct-territoires.com">d.collet@rct-territoires.com</a>		X	
Partenaires	<b>Conseil Général 55</b> Hôtel du département, Place Pierre-François Gossin, 55 012 BAR LE DUC	Aline MENONVILLE Direction de l'Agriculture	Tél. AM : 03 29 45 78 33 <a href="mailto:menonville.a@cg55.fr">menonville.a@cg55.fr</a>		X
		Daniel BEDELEM Direction de l'Environnement	<a href="mailto:beddelem.d@cg55.fr">beddelem.d@cg55.fr</a>		X
		Guillaume GIRO Chef du Service Environnement-Energie	Tél. GG : 03.29.45.78.75 <a href="mailto:giro.g@cg55.fr">giro.g@cg55.fr</a>		X
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b> Hôtel de Région, Place Gabriel Hocquard 57 036 METZ cedex 1	Clémentine ASSMANN Chargée de mission pôle écologie	Std : 03.87.33.60.00 Fax : 03.87.32.89.33 Tél. CA : 03.87.61.68.96 <a href="mailto:Clementine.assmann@lorraine.eu">Clementine.assmann@lorraine.eu</a>		X
	<b>Chambre d'Agriculture de la Meuse</b> Les Roises, Savonnières devant Bar, CS 10229, 55005 BAR LE DUC Cedex	Xavier COLSON Directeur Général	Tél. XC : 03 29 76 81 10 <a href="mailto:xavier.colson@meuse.chambagri.fr">xavier.colson@meuse.chambagri.fr</a>		X
<b>PNRL</b> Logis abbatial - rue du Quai - BP 35 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex	Anne PHILIPCZYK Chargée de mission Paysage et Aménagement	Tél. AP : 03 83 84 25 18 Fax : 03 83 81.33.60 <a href="mailto:anne.philipczyk@pnr-lorraine.com">anne.philipczyk@pnr-lorraine.com</a>		X	
	Anne VIVIER Chargée du développement de filières agricoles, économiques	Tél. AV : 03 83 84 25 17 <a href="mailto:anne.vivier@pnr-lorraine.com">anne.vivier@pnr-lorraine.com</a>		X	
<b>DREAL Lorraine</b> Antenne 15 rue Claude Chappe 57 070 METZ Technopole	Danièle PESENTI Inspecteur des sites, Animatrice de la politique régionale du paysage	Tél. DP : 03 87 56 42 88 <a href="mailto:daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr">daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr</a>		X	

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Acteurs invités	<b>AREFE</b> Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est	Marie COUËLLIER, Responsable Directrice de station expérimentale Chargée d'expérimentation	Tel siège social: 03 83 98 67 78 Tel station: 03 29 89 58 18 Mobil pro: 06 85 13 71 81 <a href="mailto:arefe.couellier@orange.fr">arefe.couellier@orange.fr</a>	X	X
	<b>GVA des côtes de Meuse</b> 10 passerelle du Poilu 55210 Saint-Maurice sous les côtes	Bruno DEMOLLIENS, technicien-conseiller en arboriculture	Tél/fax : 03 29 89 38 80 Mobil pro: 06 80 84 93 56 <a href="mailto:gva.cotesdemeuse@orange.fr">gva.cotesdemeuse@orange.fr</a>	X	X
	<b>GAB Meuse</b> <b>Producteur Bio - Arboriculteur</b>	Dominique GOSIO, Président du GAB Arboriculteur	Mobil. 06 80 20 18 37 <a href="mailto:dominiquegosio@live.fr">dominiquegosio@live.fr</a>	X	X
	<b>Eleveur</b>	Mathieu PAGES, éleveur de brebis	Tél. : 03 29 85 82 70 <a href="mailto:cmpages@wanadoo.fr">cmpages@wanadoo.fr</a>	X	X
	<b>EARL de comme</b>	Dominique LACOUR, arboriculteur	Tél. : 03 29 89 59 76 Mobil : 06 84 35 92 75 <a href="mailto:d.lacour@wanadoo.fr">d.lacour@wanadoo.fr</a>	X	X
	<b>SCEA vergers d'Arifontaine</b> <b>Président de la section Fruits</b> <b>FDSEA</b>	Etienne BENOIT, arboriculteur	Mobil : 06 07 87 52 36 <a href="mailto:vergers.arifontaine@orange.fr">vergers.arifontaine@orange.fr</a>	X	X
	<b>Producteur</b>	Jean-Marie PIERSON, arboriculteur - éleveur	Tél. : 03 29 89 58 17	X	X
	<b>productrice</b>	Cécile BLANPIED,	Mobil : 06 77 83 16 54 <a href="mailto:cecileblanpied@hotmail.fr">cecileblanpied@hotmail.fr</a>	X	X
	<b>EARL domaine de Muzy</b>	Jean-Marc LIENARD, viticulteur-arboriculteur	Tél. : 03 29 89 38 31 Mobil : 06 77 47 12 04 <a href="mailto:info@domainedemuzy.fr">info@domainedemuzy.fr</a>	Excu.	X
<b>SCEA DES VERGERS</b>	André BERGOT, arboriculteur	Mobil : 06 07 42 08 76 <a href="mailto:andre.bergot@orange.fr">andre.bergot@orange.fr</a>	X	X	
Acteurs rencontrés parallèlement au comité technique	<b>Gérard HENRY</b> <b>Les vergers de la Côte Marion</b>	Gérard HENRY, arboriculteur	Mobil : 06 76 04 10 54		X
	<b>GAEC de Montgrignon</b>	Renaud PIERSON, viticulteur-arboriculteur	Mobil : 06 71 39 88 76		X
	<b>EARL Domaine de la Goulotte</b>	Philippe ANTOINE, viticulteur	Tél. : 03 29 89 38 31		X
	<b>EARL Contignon</b>	Denis CONTIGNON, céréaliier-éleveur-arboriculteur	Mobil : 06 38 03 77 45		X
	<b>Producteur</b>	Christophe HINCKEL, maraîcher-arboriculteur	Mobil : 06 61 53 40 77		X



## **Ordres du jour et objectifs de la réunion :**

- 1. Présentation de la démarche du Plan de Paysage**
- 2. Présentation de la synthèse des données existantes sur les filières arboricoles et viticoles**
- 3. Réflexions, échanges et débat avec les acteurs-producteurs du territoire: les différents thèmes et points abordés**

## **PLANNING RÉUNIONS :**

- **Prochaine réunion prévue : 1er comité de pilotage, date à fixer pour fin Juillet ou début septembre. La maîtrise d'ouvrage doit préciser les différents membres de ce comité.**

## 1. Présentation de la démarche du Plan de Paysage aux acteurs du territoire (AMPLITUDE PAYSAGE - Sébastien HARDY)

- Qu'est-ce qu'un Paysage ? / Présentation de la notion de Paysage
- Qu'est-ce qu'un Plan de Paysage ? / Démarche et objectifs
  - Objectifs de la démarche:
  - Déroulement du plan de paysage en 3 phases :
    1. Phase constat / diagnostic
    2. Phase enjeux / orientations
    3. Phase programme d'actions
  - Esprit d'un plan de paysage pour la réussite de la démarche:
  - A quoi sert un Plan de Paysage ? / Enjeux et objectifs
- Pourquoi un Plan de Paysage pour les Côtes de Meuse ? / Les atouts du territoire
- Quels objectifs pour le Plan de Paysage des Côtes de Meuse ? / Présentation des objectifs globaux du Plan de Paysage des Côtes de Meuse

Amplitude Paysage a notamment insisté sur l'aspect fédérateur du Plan de Paysage, c'est-à-dire, la nécessité d'une communication et d'une concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet de territoire qui soit fédérateur et partagé par le plus grand nombre possible ; condition nécessaire et indispensable à la réussite de ce projet de territoire.

*Cf. Présentation jointe en annexe du présent compte-rendu.*

## 2. Présentation de la synthèse des données existantes sur les filières arboricoles et viticoles (Karim RIMAN)

- Connaissances actuelles à partir des documents consultés
- Typologie des vergers
- Surfaces en verger et vigne sur la zone d'étude
- Arboriculture professionnelle dynamique en comparaison aux vergers familiaux délaissés
- Enfrichement des vergers des « Non Professionnels » préoccupant
- Changement de vocation de certains vergers professionnels ou non professionnels
- Maintien dans la Meuse des surfaces en production fruitière et viticole entre 2000 et 2010
- Arboriculture professionnelle dynamique, mais population vieillissante
- Baisse significative du nombre d'arboriculteurs mais hausse des surfaces par producteur
- Légère progression de la vigne
- Zoom sur le Canton de Vigneulles en terme de dynamique de production
- Tonnages produits globalement en baisse, sauf pour la vigne
- Valorisation commerciale répartition entre la coopération et le négoce
- Productions engagées sous divers signes de qualité
- Difficulté de trouver et de fidéliser la main d'œuvre ; technicité à améliorer
- Questions aux producteurs :
  1. Comment voyez-vous l'avenir de ces filières arboricoles et viticoles ?
  2. Quelles sont les difficultés à surmonter pour leur maintien ?
  3. Quelles en seront les locomotives ?

*Cf. Présentation jointe en annexe du présent compte-rendu.*

### 3. Réflexions, échanges et débat avec les acteurs du territoire : les différents thèmes et points abordés

#### Constats et état des filières

##### ➤ Enfrichement et manque d'entretien

Il est précisé que l'enfrichement des vergers ne concerne pas que les non professionnels, mais aussi certaines parcelles professionnelles.

La problématique des vergers non professionnels réside notamment dans le fait que la majorité des parcelles sont petites et disséminées sur le territoire. De plus, les propriétaires de certaines parcelles n'habitent pas sur le territoire et n'entretiennent donc pas leurs vergers (vergers issus d'un héritage par exemple,...).

Il s'agit de faire un état des lieux du parcellaire pour pouvoir agir sur ce phénomène.

De plus, les exploitations dont l'activité s'arrête s'enfrichent, ne trouvant pas de repreneur du fait de prix d'acquisition trop élevés (exemple à proximité de Bonzée).

Enfin, depuis 2 ans, les sangliers viennent dans les vergers et provoquent des dégradations (trous) qui posent des problèmes d'entretien (problème d'accessibilité des engins et de temps passé à la remise en état des sols). Il s'agirait de se mettre en relation avec la Fédération de Chasse pour voir les solutions envisageables.

##### ➤ Implantation des vergers et des vignes

Les vergers situés sur le flanc ou en pied de côtes offrent une production plus constante car ne sont pas (ou moins) sujets au gel et ont moins de problèmes que les vergers situés dans la plaine qui ont été plantés dans les années 70, qui ont une production « en dents de scie ».

Cependant, les vergers sur les côtes sont plus compliqués en termes de gestion (entretien, récolte), étant en pente, à proximité des maisons, moins accessibles aux engins et souvent constitués de plus petites parcelles.

Il y a donc une complémentarité entre les vergers sur côtes et les vergers en début de plaine.

L'arboriculture n'existe plus dans les environs de Woinville.

##### ➤ Aléas climatiques et divers

Depuis environ 20 ans, il y a plus de « calamités » (problèmes climatiques, insectes, maladies,...) sur le territoire (1 an sur 2), surtout sur les vergers.

Il y a eu d'avantage de grêle que par le passé, et les protections anti-grêle sont difficiles à mettre en œuvre avec les typologies de vergers présentes sur le territoire (majoritairement des vergers plein-vent et de haute-tige).

##### ➤ Spécificités des exploitations de cultures fruitières sur les Cotes de Meuse

Auparavant, il y avait plus de diversification des cultures, et aujourd'hui, une grande partie des exploitations sont spécialisées (pruniers, pommiers, poiriers,...). Ceci est une cause de fragilisation des entreprises.

Aujourd'hui, seulement 20% des arboriculteurs sont des arboriculteurs purs sans avoir recours à d'autres types de cultures (élevage, viticulture, production céréalière,...).

Sur le territoire, les exploitations ayant les mêmes espèces sont très différentes dans leur organisation les unes des autres.

➤ Prix de vente et rentabilité

Dans les années 70-80, la filière arboricole se portait mieux : production plus régulière, prix plus adapté au contexte économique. Depuis les années 90, la production est plus fluctuante, et les prix de vente sont, notamment pour la mirabelle, les mêmes qu'il y a 20 ans alors que les charges ont augmentées. Les prix sont donc insuffisants par rapport au contexte économique et fiscal actuel pour permettre un minimum de rentabilité et une pérennité des structures.

Le problème réside dans la distorsion de compétitivité avec des prix variable entre les différentes cultures.

Il est nécessaire de définir les coûts de production par espèce et par typologie d'exploitation, donc le seuil de rentabilité.

➤ Elevage

Concernant l'élevage, il serait intéressant d'utiliser les ovins pour l'entretien des vergers. Globalement, tout le monde s'accorde autour de ce principe. Cependant, il a été précisé qu'il convient tout de même de réaliser une fauche par an car les ovins ne permettent pas d'entretenir l'ensemble de la végétation au sol.

Parallèlement, la présence du loup à proximité du territoire (dans les environs de Saint-Mihiel) risque de poser des problèmes : la présence du prédateur rendrait irréalizable le principe d'entretien par ovins et conduirait à un non entretien des vergers.

➤ Avenir et pérennité des exploitations

De nombreux exploitants approchent de la retraite avec une problématique de succession très incertaine et non assurée : ce problème s'inscrit dans le court/moyen terme (5 à 10 ans). La question est posée sur le devenir pour les exploitations sans repreneurs. Les hypothèses émises sont celles de la revente, ou d'une transmission progressive par l'association pendant quelques années avec un jeune repreneur qui puisse à terme reprendre l'intégralité de l'exploitation.

Il s'agit de faire un « zoom » sur cette question de la reprise des exploitations.

Les exploitations en polyculture bénéficient d'avantage de reprise et d'accompagnement par la chambre d'agriculture, alors que les productions uniquement arboricoles ne connaissent pas de reprise.

Une des raisons de la moindre attractivité des repreneurs réside dans la rentabilité de la filière arboricole notamment la mirabelle. Ceci n'est pas le cas des structures mixtes arboricoles et viticoles.

### **Coopératives fruitières**

Il existe plusieurs coopératives en Lorraine :

- Les Jardins de Lorraine (à Billy-sous-les-Côtes - 55), coopérative fruitière des Côtes de Meuse
- Vergers de Lorraine (à Saint-Nicolas-de-Port - 54), coopérative fruitière de Meurthe & Moselle
- Coteaux Lorrains (à GUGNEY-AUX-AULX, 88), coopérative fruitière des Vosges

Les 3 coopératives se sont regroupées (union commerciale) pour créer VEGAFRUITS (mutualisation des moyens), une coopérative servant de bureau commercial unique et pourvue de matériel permettant notamment la surgélation des produits, pour leur conservation et leur transformation jusqu'à la commercialisation.

Il est à noter aussi l'existence de l'association des producteurs de fruits et légumes de l'est : FRUILEST

Il est précisé que la coopérative reste un moteur pour la filière Mirabelle. Une filière agricole organisée (en coopérative) rend plus facile la commercialisation qui est alors plus constante et moins aléatoire. Il faut faire attention aux circuits courts qui ont souvent pour conséquence une commercialisation en « dents de scie » et une désorganisation du marché.

## **AREFE (Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est)**

La présence de l'AREFE sur le territoire est considérée comme une chance, car elle permet d'éclairer sur les pratiques, la gestion et l'évolution des vergers et de l'arboriculture.

### **Urbanisme, foncier et filières agricoles**

Un des enjeux de l'arboriculture est de faire remonter d'avantage les vergers sur les côtes. Cependant, cette idée se heurte à des problématiques diverses liées à la dynamique d'extension des villages.

#### ➤ Acquisition des terrains, parcellaire et foncier

- Il n'y a pas de terrains disponibles côté plaine (occupée principalement par les céréaliers) pour les particuliers qui souhaitent s'installer. Ainsi, ils se tournent vers les côtes et rachètent des parcelles sur les côtes pour s'installer (notamment des anciens vergers non entretenus). Ainsi, plus ou moins selon les endroits, les habitations prennent du terrain sur les côtes, laissant peu de place aux vergers.

Par exemple, sur le secteur Heudicourt / Buxières, le prix du foncier a augmenté jusqu'à atteindre environ 20 000 € / ha ; la forte demande des particuliers et la proximité du Lac de Madine procurent une forte attractivité du territoire.

-Le parcellaire sur les côtes est très morcelé et les parcelles ont de petites surfaces (datant du remembrement des années 60-70).

- Parallèlement, il existe une pression des céréaliers sur les grandes parcelles situées sur les côtes, ce qui engendre un accroissement du prix de vente de ces parcelles.

NB : L'ensemble des points évoqués ci-dessus, et notamment le déséquilibre entre offre et demande de terrains, a pour conséquence une hausse globale des prix du foncier sur les côtes, qui ne sont alors plus accessibles aux arboriculteurs et viticulteurs (le coût d'investissement devient trop important au départ et donc engendre une non rentabilité). Il est à noter que l'arboriculture constitue une capitalisation et connaît des difficultés liées à un investissement conséquent au départ, avec une production et une rentabilité plusieurs années plus tard (la production, sur des nouvelles plantations de vergers ou de vignes, ne débute réellement qu'au bout de 3-5 ans, et ne devient rentable qu'à partir de 5 ans après la plantation).

#### ➤ Développement urbain

- l'étalement des habitations conduit à des conflits d'usages car les habitations se retrouvent alors à proximité des cultures : entre les interdictions de traitement des cultures à proximité des habitations et les tensions entre producteurs et habitants, les espaces de production perdent globalement du terrain.

De plus, il a été noté quelques problématiques spécifiques suivantes :

- à Billy-sous-les-Côtes, il n'est pas possible pour « les jeunes » de s'installer, car le PLU de la commune pose des contraintes : impossibilité de construire dans certaines zones (classement,...). Il s'agit aussi de laisser la possibilité de construire.

- à Thillot, 4 habitations occupent tout le terrain et ne permettent pas d'avoir des parcelles de vergers sur les côtes.

Il a été évoqué le risque lié aux lotissements et extensions urbaines d'aboutir, à termes, à une seule rue sur toutes les côtes, soit un linéaire continue (= conurbation).

NB : Il s'agit dès aujourd'hui d'anticiper ce phénomène, et de gérer (cadrer) les extensions urbaines.

#### ➤ Conclusions

Le foncier est une donnée très importante, c'est le « squelette » de l'occupation des sols et donc des filières agricoles. Il convient de le prendre en compte et de le gérer d'avantage. La nécessité qu'il y ait un remembrement du parcellaire a été évoquée. L'objectif serait de réintégrer le parcellaire dans une dynamique d'acquisition des parcelles pour les arboriculteurs et viticulteurs.

Sur cette question du foncier et du parcellaire, il conviendrait de se rapprocher de la SAFER qui doit être partie prenante du Plan de Paysage. L'idée a été également évoquée d'avoir un représentant pour les vergers privés.

Il y a un travail à faire sur l'ensemble des PLU (ou autres documents d'Urbanisme) du territoire.

### **Fermeture du paysage**

Les vergers (entretenus) permettent d'avoir une visibilité sur les côtes, qui était réelle avant. L'abandon de vergers (enfrichement), la mise en place de haies et le développement de haies spontanées (notamment aux abords des fossés non entretenus) tendent à fermer le paysage et posent un problème de lecture et de visibilité des côtes. Le territoire des Côtes de Meuse n'est pas un territoire de haies bocagères, il s'agit donc de trouver un moyen d'endiguer ce phénomène.

### **Précision**

Sur l'appellation « Nouvelles productions » (pommiers, abricotiers, fruitiers palissés,...), Etienne BENOIT précise que ce ne sont pas des nouvelles cultures puisque elles sont présentes sur le territoire depuis 40 ans.

### **Réflexions et hypothèses**

#### ➤ Généralités

La réflexion porte globalement sur l'arboriculture, la viticulture et l'élevage, cependant il convient de l'élargir aussi à l'apiculture.

#### ➤ Typologie arboricole

Diverses typologies définissant les différents types de vergers existent, il s'agira de s'entendre sur une typologie commune, claire et compréhensible par tous.

NB : il existe 2 types d'entrée pour définir les typologies de vergers : formelle (typologie de production et paysagère) et de gestion (état d'entretien des vergers).

#### ➤ Communication

De manière générale, il y a une communication à faire sur le territoire des Côtes de Meuse, en tant que lieu de production avec des spécificités comme l'arboriculture et la viticulture.

#### ➤ Formation

L'idée de créer une formation spécifique sur l'arboriculture sur le territoire des Côtes de Meuse a été évoquée. Il est précisé que cela fonctionne sur les formations réglementaires (obligatoires) mais pas sur la base du volontariat.

Le problème de mettre en place une formation réside dans le simple fait qu'il est nécessaire d'avoir une demande, et que, à priori, il n'y a pas suffisamment de demande actuellement pour mettre en place une formation sur l'arboriculture, car le besoin en capitaux à l'installation est élevé.

L'idée pourrait être également de conjuguer les filières arboricoles, viticoles et l'élevage au sein d'une formation.

Par ailleurs, il existe une formation sur le maraîchage à Courcelles-Chaussy (57) sur laquelle une formation arboriculture pourrait s'appuyer. En effet cette formation a créé des vocations et permis des installations en maraîchage.



- Centraliser les informations et les savoir-faire

Il a été émis l'idée d'avoir 1 personne qui centralise les informations sur la filière arboricole. Les vergers non professionnels doivent être représentés par une personne / structure.

Par extension, le principe a été évoqué de créer une structure (ou plutôt d'associer les différentes structures existantes), afin de centraliser l'ensemble des informations sur les vergers et les vignes du territoire (professionnels et non professionnels) : l'idée est de pouvoir faire un état des lieux des propriétés, de recenser les propriétaires, leur localisation, l'entretien de leur verger et la valorisation de leur production ; également de favoriser le lien entre les différents producteurs, les différents propriétaires de vergers et de vignes,...

L'hypothèse émise est que ce « point central » (structure, assemblée, association des structures existantes,...) devrait :

- Avoir en sa possession et centraliser l'ensemble des données et informations relatives aux filières ;
- Mettre à disposition / communiquer les données liées à l'arboriculture, la viticulture, l'élevage et l'apiculture ;
- Agir sur le foncier agricole (préemption, achat-vente de parcelles,...) ; pouvoir juridique
- Faire le lien entre les différents propriétaires et les acquéreurs potentiels / les personnes et structures ayant des projets ;
- Proposer des aides et conseils à l'installation / réalisation d'un projet, etc...

Les compétences existent déjà : Chambre d'agriculture, SAFER, ... Au sein de la Chambre d'Agriculture, il existe une cellule d'installation, mais également un accompagnement des cédants afin de retrouver des repreneurs.

Par ailleurs, un comité de développement a déjà existé au travers d'un syndicat d'initiatives des Côtes de Meuse pendant 15-20 ans avant de fermer.

Il a été précisé que le GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) a été développé dans les années 60. Sur d'autres territoires, le GVA s'est transformé en GDA (Groupement de Développement Agricole) dans cette optique de soutenir et développer les filières agricoles. C'est aussi une piste qui peut être explorée.

Le principe serait donc de s'appuyer sur les structures existantes, plutôt que de créer une nouvelle structure spécifique.

Parallèlement, il y a une complémentarité de l'ensemble des acteurs du territoire, et l'idée que ceux-ci pourraient se constituer en association a été évoquée.

Le classement du territoire en Zone de revitalisation rurale permet d'obtenir quelques aides (exonérations d'impôts, de cotisations sociales,...). Il s'agit de s'en servir.

- Economie des filières

Il s'agit de s'appuyer sur les dynamiques commerciales existantes.

- Avenir des filières

Il y a un problème de visibilité sur l'évolution de l'exploitation et des productions fruitières sur le long terme (pas de maîtrise/visibilité sur les prix notamment). Il faudrait avoir un minimum de visibilité et de rentabilité économique pour pérenniser l'activité.

---

Etant donné l'ensemble de difficultés rencontrées, en cas d'absence d'initiatives, une diminution des vergers sur le territoire est à prévoir. Exemple très récent d'un agriculteur qui a tronçonné une vingtaine d'hectares.

Les exploitations céréalières (beaucoup plus rentables et plus aidées) pourraient intégrer un atelier arboriculture, ce qui permettrait de garantir d'avantage l'avenir de l'arboriculture sur le territoire. Etre en synergie et non opposition.